



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 décembre 2019
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2020

Du 3 au 6 février 2020, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Prolongation de programmes de pays

Résumé

La présente note contient des informations sur la prolongation des programmes de pays du FNUAP. La première prolongation d'un programme de pays, dans la limite d'une année supplémentaire, est approuvée par le Directeur exécutif et présentée au Conseil d'administration à titre d'information. Toutes les autres demandes de prolongation sont soumises à l'approbation du Conseil.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des premières prolongations d'une année des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela, telles que décrites au tableau 1, et à approuver la troisième prolongation d'une année du programme de pays pour la République arabe syrienne et la troisième prolongation de trois mois pour l'Afrique du Sud, telles que décrites au tableau 2.



Tableau 1
Prolongations des programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif

<i>Pays</i>	<i>Période originale du programme</i>	<i>Période approuvée pour prolongation</i>	<i>Motif de la prolongation</i>
Colombie	2015-2019	2020	Le Gouvernement colombien, qui est au pouvoir depuis août 2018, s'engage à garantir que tous les nouveaux descriptifs de programme de pays émanent du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024. En consultation avec le Coordonnateur résident des Nations Unies, le Gouvernement propose une prolongation d'une année des programmes de pays pour permettre l'harmonisation de tout le travail des agences des Nations Unies au niveau du pays, conformément aux priorités nationales et au nouveau plan-cadre UNSDCF.
Guatemala	2015-2019	2020	Au vu du processus électoral en cours, avec un nouveau gouvernement qui prendra ses fonctions en janvier 2020, le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Gouvernement ont convenu d'une prolongation d'une année du programme de pays afin de se conformer aux nouvelles priorités nationales et de faire avancer une feuille de route pour la conception et l'approbation du nouveau plan-cadre UNSDCF 2020-2024.
Venezuela	2015-2019	2020	En raison de la situation actuelle dans le pays, le Coordonnateur résident des Nations Unies a convenu avec le Gouvernement d'une prolongation d'une année du programme de pays en cours. Cette prolongation permettra une analyse plus approfondie de la situation, ajustée aux développements actuels et aux défis émergents, et l'intégration de la nouvelle orientation du plan-cadre UNSDCF. Elle facilitera aussi la conception d'une nouvelle stratégie d'assistance humanitaire afin de répondre à la situation actuelle au Venezuela.

Tableau 2

Prolongations de programmes de pays nécessitant l'approbation du Conseil d'administration

Pays	Période originale du programme	Période proposée pour prolongation	Motif de la prolongation		
			Développement au sein du pays	Harmonisation des Nations Unies	Mise en œuvre ou autres sujets
Afrique du Sud	2013-2017 1 ^{er} janvier 2018 - 31 mars 2019 (première prolongation) 1 ^{er} avril 2019 - 31 mars 2020 (deuxième prolongation)	1 ^{er} avril 2020 - 30 juin 2020 (troisième prolongation)	À l'issue des élections générales du 8 mai 2019, la nouvelle administration a lancé un processus national visant à définir les priorités cibles du cadre stratégique à moyen terme 2019-2024, dans le cadre du Plan national de développement 2030. Ce processus national a une incidence sur le calendrier de finalisation du plan-cadre UNSDCF 2020-2025, ainsi que du descriptif de programme de pays du FNUAP.	Le gouvernement sud-africain et le coordonnateur résident des Nations Unies ont convenu d'une prolongation de trois mois (jusqu'au 30 juin 2020) du programme en cours pour permettre l'approbation du cadre stratégique à moyen terme et la finalisation du plan-cadre UNSDCF.	Pendant cette prolongation de trois mois, le FNUAP continuera de se concentrer sur les priorités et les résultats identifiés dans le cycle du programme de pays en cours, y compris l'accélération des actions visant à mettre fin à la violence à caractère sexiste et à la transmission sexuelle du VIH, ainsi que le recours à une approche multisectorielle pour faire progresser l'autonomisation des jeunes.
République arabe syrienne	2014-2016 2017 (première prolongation) 2018 (deuxième prolongation)	2020 (troisième prolongation)	Après huit années de crise en Syrie, on estime maintenant à 11,7 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, ce besoin revêtant un caractère d'urgence pour 5 millions d'entre elles. Les femmes en âge de procréer représentent 25 % de la population touchée par la crise, et 6,2 millions de personnes sont déplacées. Selon les estimations, la moitié de la population présente un besoin urgent d'accès à des services sociaux de base et à des activités génératrices de revenus, ce qui exacerbe la violence à caractère sexiste, l'exploitation et la violence sexuelles, ainsi que les mariages précoces et forcés.	En considérant la situation du pays, le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu d'une prolongation jusqu'en 2020 du cadre stratégique actuel pour la coopération entre le gouvernement de la République arabe syrienne et les Nations Unies 2016-2019. La prolongation permettra l'élaboration d'un nouveau programme de pays basé sur le nouveau cadre stratégique, qui guidera l'approche globale des Nations Unies en Syrie, en mettant l'accent sur les activités de redressement rapide et de développement, dans la lignée des priorités nationales et du Programme 2030, et qui guidera également le nouveau plan-cadre UNSDCF.	Durant cette prolongation, l'accent continuera d'être mis sur (a) l'amélioration de l'accès à des soins de santé de haute qualité en matière de reproduction ; (b) l'intensification de la prévention de la violence à caractère sexiste et de la réponse qui y est apportée ; (c) le soutien aux capacités de collecte et d'utilisation des données ventilées par sexe et par âge pour adapter la réponse et les programmes de redressement ; (d) l'interaction avec les jeunes pour favoriser la cohésion sociale et le rapprochement ; (e) l'aide à la réhabilitation des établissements de santé et de services sociaux ; et (f) l'amélioration du bien-être des populations les plus vulnérables, notamment les personnes présentant un handicap et les personnes âgées.